LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

nant-général Bennet, ont subi une grave défaite dans une base située sur le front de Malacca et dont on ignore le nom.

L'agence Domei déclare en plus qu'il s'agit des restes des unités motorisées de la 11e division britannique, qui a été détruite dans la région du fleuve Pérak. L'ennemi a donc subi un choc d'autant plus sensible que les troupes motorisées pouvaient jouer un rôle décisif sur la presqu'île de Malacca en raison du bon état des routes.

Singapour violemment bombardée

Bangkok, 2. — Vendredi matin le commentateur de Radio-Singapour a annoncé que deux nouvelles attaques aériennes avaient été dirigées contre la ville dans la nuit de jeudi à vendredi. Il a déclaré que malgré le violent feu de D. C. A. les appareils japonais avaient survolé la ville. Ils ont attaqué leurs objectifs avec grande précision sans quitter leur formation et ont regagné leur base en bon état.

Les troupes britanniques ont abandonné le Sarawak

Tokio, 2. — On mande de Melbourne que les troupes britanniques de Bornéo ont été retirées du Sarawak et se sont réfugiées en Bornéo hollandais. La prise du Sarawak par les troupes de débarquement japonaises a mis le Japon en possession d'un des territoires pétrolifères les plus riches du monde.

Madras évacuée

Bangkok, 2. — On mande de Madras qu'à la suite des bruits relatifs à une attaque imminente de Madras, la ville a été évacuée. Par suite de la tension qui existe dans la province de Bengale, les universités et les écoles supérieures de toutes les grandes villes, y compris celles de Calcutta, sont restées fermées après les jours de Noël.

Tchang Kai Chek envoie des troupes en Birmanie

Rangoon, 2. — On annonce officiellement de Tchoung-King que les troupes du maréchal Tchang-Kai-Chek ont traversé la frontière sino-birmane pour renforcer les garnisons britanniques à la frontière du Thaïland.

Le général Wavell, directeur des opérations militaires aux Indes et le général Brett, commandant les forces américaines en Extrême-Orient, s'étaient rendus la semaine passée à Tchoung-King où ils avaient eu des entretiens avec le maréchal Tchang-Kai-Chek.

Les Japonais poursuivent l'armée chinoise en déroute

Tokio, 2. — Dans la nouvelle campagne de nettoyage entreprise au Sud du fleuve Tsientang dans la province de Tschekiang, les colonnes japonaises poursuivent à marches forcées la 5e division des troupes de Tchoung-King qui fuient en déroute en direction sud.

Les forces japonaises ont commencé leur marche simultanément de Saching, Toungwan, Shangyu, Taygo, Tsaowuchen et Taojen et ont forcé au combat les troupes de Tchoung-King composées des 13e, 32e, 34e, 35e et 63e divisions.

L'état-major anglais n'avait pas prévu les revers subis en Asie

Amsterdam, 2. — Au cours d'un exposé sur la situation militaire en Orient, le major général R. J. Collins, expert militaire du War Office, a montré que « les difficultés éprouvées actuellement par l'Empire britannique, n'avaient pas été prévues par l'état-major anglais ».

C'est la première fois depuis le début de la guerre dans le Pacifique, que le général Collins expose publiquement son point de vue.

« L'Indochine, déclare-t-il, a une grande importance stratégique. L'accord entre Vichy et Tokio qui a permis aux troupes nipponnes d'occuper ces bases, est dangereux pour nous.

» Hong Kong n'a pas tenu assez longtemps.

» Notre avenir en Malaisie n'est pas brillant. La balance pèse très fortement en faveur des Japonais. Ceux-ci ont un plus grand nombre d'hommes à lancer dans la bataille et surtout des hommes mieux équipés. Les quelques aérodromes que nous possédions dans la péninsule ont été pris ou détruits dès le début. Le terrain est difficile et notre défense n'a pas été suffisamment renforcée. »

Le général Collins conclut : « L'étroitesse de la presqu'île de Malaisie dans sa partie Nord est un facteur qui nous est favorable mais les Japonais possèdent une plus grande faculté manœuvrière sur mer et nous devons affronter des difficultés comparables à celles que nous avons rencontrées aux Philippines ».

Les Anglo-Saxons se partagent la direction des opérations

Stockholm, 2. — On mande de Londres au « Svenska Dagbladet » que le général Wavell serait probablement nommé chef des forces alliées terrestres en Extrême-Orient et l'amiral américain King, chef des forces navales d'Asie orientale. Le journal ajoute que l'on croit savoir à Londres que Washington deviendrait le quartier général des opérations dans l'Océan Pacifique et Londres le quartier général qui règlerait l'activité des Alliés sur les autres fronts.

Le correspondant londonien du « Stockholm Tidningen » annonce, au sujet du même thème que la direction de la guerre des adversaires de l'Axe dans le monde entier, sera subdivisée en zones qui seront placées sous un commandement unique.

Wavell deviendrait commandant en chef de toutes les armées alliées d'Extrême-Orient, depuis l'Irak et la frontière du Caucase, en passant par l'Inde, la Birmanie et la Malaisie, jusqu'aux Indes Néerlandaises et la route de Birmanie.

La défense de la Chine restera aux mains de Tchang-Kai-Chek, mais Wavell et Tchang-Kai-Chek élaboreront en commun les plans pour la défense de la route de Birmanie.

Le général Dill serait probablement nommé représentant du commandement suprême de l'armée britannique à Washington.

LE VISAGE HISTORIQUE DU JAPON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

ne devint le culte de l'Etat, sut animer, des montagnes jusqu'aux mers, toute la nature japonaise.

L'esprit et la réalité ont rarement trouvé une liaison aussi profonde que dans ce peuple.

C'est pourquoi il est compréhensible qu'avant de partir en campagne les régiments japonais fassent leur révérence aux bières des ancêtres ; qu'au pays, les fabriques d'armement, les usines chimiques, les gratte-ciel, les voies ferrées, les casernes, ne soient pas remises à leur destination avant d'être passées sous la lumière des anciennes transmissions et d'avoir été consacrées conformément à leur esprit.

Ce n'est pas une question de forme.

Et cela n'a rien de comparable avec l'ancien cérémonial historique britannique, ni avec l'étiquette espagnole des cours des **Habsbourg**.

La réalité de cette vie japonaise est née de la foi en une existence n'existant pas seulement que sur la Terre, et purement actuelle, et les esprits dirigeants du Japon ne craignent rien de plus que le déclin de cette croyance.

Elle comprend la conviction du caractère divin de l'Etat japonais, du poste du Tenno comme Prêtre suprême, chef de l'Etat et Dieu même, et la conception de la religion d'Etat du Shinto, sous les traits authentiques du divin envers l'humanité japonaise.

La morale inflexible se compose du « bushido » (morale du guerrier), du « Kodo » (morale de l'Empereur), et du « Shinto » (morale des Dieux).

L'aspiration du Japon à la direction de l'Asie orientale ne s'explique que par cette interpénétration de l'Etat et de la Religion.

La mesure du Temps

Lorsque ces jours derniers, la génération du Japon s'inclina devant le tombeau d'Yse, le Japon ancestral et le Japon actuel ne faisaient qu'un.

Ils incorporaient l'essence de la force combative maximum.

Il n'est pas douteux que le Japon, au moment de la décision, en appelle au « sacré » devant les tombeaux, et que son destin dépend de la mesure du « sérieux » qui met face à face la réalité ou Présent et la réalité éternelle.

Pour l'armée japonaise précisément, la croyance en la mission divine du Japon est indispensable.

La majeure partie du corps des officiers sont aujourd'hui encore ces petits et pauvres producteurs de riz.

Le même esprit anime l'épée du Samouraï et le pilote du bombardier.

Le temps paraît être sans objet.

L'année dernière le Japon a fêté le 2 600me anniversaire de son Empire.

Mais nos calculs d'années ne signifient rien non plus pour les Japonais.

Ils ne comptent que par règnes.

C'est ainsi qu'ils parlent de l'année Shova 16.

Pour les Japonais, les 2 600 ans évoqués ne signifient que l'Antiquité.

Dans l'Histoire ancienne japonaise, le temps est mesuré d'après la durée du règne du Tenno.

C'est ainsi qu'au VIIe siècle, le Tenno Kotoku décida de nommer son règne d'après une grande réforme accomplie, la période Taikwa.

Des événements particuliers donnent aussi les noms des Tennos aux périodes gouvernementales.

De l'époque Taikva (645) jusqu'à l'époque Meiji (1868) on compte 229 périodes de ce genre.

Depuis l'époque Meiji on ne compte plus exclusivement que par périodes gouvernementales.

Le Japonais ne connaît pas non plus, dans notre sens, ni les regards historiques en arrière, ni l'écoulement du temps.

C'est pourquoi la fixation du temps, selon notre conception, dans un article nécrologique sur le Prince Saionji, le dernier Genro du Tenno Meiji, est extrêmement difficile et énigmatique, car on dit de lui au Japon, qu'il est né en l'année Kaiei 2, qu'il étudia de Meiji de 3 à 13 et qu'il est mort en Shova 15.

On indique ainsi un grand âge, car le Tenno Meiji régna de 1868 à 1911, le Tenno Taisho de 1911 à 1926, et de là on passe au Tenno Shova, qui est le Tenno actuel : Hirohito.

Pensée orientale et pensée occidentale

La différence qui existe entre le visage historique japonais et le nôtre, réside en ceci, que le Japonais voit le sien sans tenir compte du temps, c'est-à-dire non comme nous, comme une suite, comme un développement, mais comme une existence, pour lui tout à fait indifférente quant au temps d'événements éloignés qui, tous, ne l'intéressent qu'au même titre.

Dans l'histoire de la famille du Prince Konoye — l'histoire du peuple japonais n'est qu'une histoire familiale — pas un seul des ancêtres ne sombre dans « l'époque grise préhistorique ».

On lit dans l'histoire de la Maison **Konoye**, aussi vivante que celle d'aujourd'hui, l'histoire d'un **Konoye** qui vivait à l'époque Kamakura, des XIIIe et XIVe siècles, comme on lit l'histoire du **Konoye** de cette époque **Shova**, qui signa récemment le Pacte à Trois.

Les traits de famille sont si marqués qu'il semble qu'il ne s'agisse que du seul et même **Konoye**.

Il n'y a pas pour le Japonais, de suite historique dans le sens où nous la comprenons.

Les siècles qui se succèdent sont sans importance.

Le Japonais a, en conséquence, également dans l'Histoire, une conscience de la toute présence qui nous est inconnue, tandis que nous en tirons des développements.

C'est ainsi qu'on gagne de forces tout à fait différentes, la durée et la pérennité d'un Etat comme de l'autre.

Mais il serait faux cependant, de déduire de la différenciation des visages historiques, qu'une particularité d'un peuple manque totalement à l'autre.

Car le temps où l'on parlait superficiellement de la pensée orientale et de la pensée occidentale, pour les représenter comme inconciliables à jamais, est passé.

On se trouve également ici au seuil de nouveaux développements.

Chaque façon de penser doit d'abord s'approfondir et se clarifier, afin qu'on puisse en reconnaître les prévisions et les conditions, afin qu'on puisse les confronter inversement.

C'est alors qu'on peut acquérir la communauté de vues par l'attention et le respect réciproques.

Cette tâche appartient éminemment aux obligations d'avenir des puissances combattant pour un ordre nouveau mondial.

Débourrage de crânes

La guerre est la cause d'un phénomène singulier : il n'y a plus, en France que du vin de grands crus.

Ce privilège était autrefois réservé aux agitations cosmiques et le vin « de la Comète » était toujours réputé comme d'une qualité hors de pair. Il s'étend aujourd'hui aux agitations humaines et il y a là un cas dont les historiens de l'avenir feront pantois.

Faites votre petit tour du propriétaire dans notre capitale des Flandres. Vous constaterez aux étalages la présence de colonies de bouteilles pour fines gueules dont les noms anoblissent d'émouvantes étiquettes. Les cuvées réservées du Comte, du Marquis, du Duc et du Prince sans parler des cuvées royales ne sont visiblement démocratisées.

On n'a pas idée du nombre extraordinaire de Château qui s'entourent de ceps dans toutes les provinces où le bon jus nourricier rougit et sucre le grain divin !

Seulement, il y a un seulement : le vin ordinaire, le « gros bleu », le « casse-pattes », tous ces crus populaires que l'Hérault prodiguait à notre plèbe impécunieuse, ont disparu !

Et pourtant, le Midi riche en grappes n'a pas, une fois de plus, connu les destructions guerrières et je n'ai pas ouï dire que des grêles intempestives aient sabré, dans leur fleur, nos espérances de fines beuveries.

Il y a là un mystère que je voudrais bien résoudre, car je vais vous faire un aveu, dont le front me rougit : je n'aime pas la bière aux repas ! J'en ajoute un autre dont je ne songe plus à rougir, car un certain nombre d'ex-supins sont dans mon cas : je n'ai pas les moyens d'acheter des vins nobles et je suis convaincu de mon tanir à ces pauvres jus de ceps plébéiens, que nul descendant des croisés n'a jamais songé à tenir sur les fonds baptismaux.

En un mot, comme en cent : l'Aramon était mon ordinaire !

Mon Aramon a disparu. Et voici qu'une troublante hypothèse s'impose à moi : n'aurait-il pas, lui aussi, cédé à cette folie des grandeurs dont nous constatons l'étrange épidémie et ne se pavoise-t-il pas, sans parchemins et sans droits, de noms et d'habits qui ne font certes pas le moine, mais qui donnent au vin un prix, sinon une valeur dont, malheureusement, nous sommes appelés à faire les frais ?

Il y a d'agiles jeunes hommes dont l'astuce égale le savoir et qui sont, tout justement, habilités à rechercher les actes de baptême de parvenus de cette espèce. Qu'ils aillent, de grâce, explorer les officines où sont tirés, habillés, étiquetés les mesquilleurs de la gloire vineuse. Qu'ils recherchent les causes de la multiplication des crus et qu'ils goûtent, comparent et jugent, armés des passe-debout de Dame Régie !

Et qu'ils envoient les parrains méditer à l'ombre sur l'inconvénient que présentent certains baptêmes, quand on s'abstient à faire payer les dragées à de pauvres sires de mon genre !

LE PAYSAN DU DANUBE.

Une division allemande s'empare d'une localité tenue par de puissantes forces bolchevistes

Berlin, 2. — L'Agence D.N.B. apprend de source compétente :

Pendant la journée du 1er janvier, une division d'infanterie allemande opérant dans le secteur central du front de l'Est, après avoir contenu une attaque ennemie, a passé à la contre-offensive. Au cours de cet engagement, un régiment de cette division a réussi à s'emparer d'une localité occupée par de puissantes forces bolchevistes, ainsi que de plusieurs collines situées au Sud de la ville.

Vive activité de la « Luftwaffe » sur le front soviétique

Berlin, 2. — On apprend de source militaire qu'au cours d'engagements locaux assez violents qui ont eu lieu sur le front de l'Est pendant la journée du 1er janvier, des combats aériens se sont déroulés entre des aviateurs allemands et des aviateurs soviétiques en plusieurs endroits. Des chasseurs allemands ont attaqué des avions de bombardement bolcheviques et ont réussi à abattre 13 appareils. D'autre part, l'aide apportée par l'aviation à l'infanterie a été particulièrement intensive au cours de la journée d'hier. Dans un seul secteur, une centaine de véhicules soviétiques ont été détruits par les attaques des aviateurs allemands ; plus de 200 chevaux ont été tués. Une colonne de véhicules chargés de munitions a fait explosion à la suite d'un bombardement. Outre les attaques contre les moyens de ravitaillement à l'arrière des lignes soviétiques, les avions de combat allemands ont également effectué une attaque de nuit contre des objectifs de guerre importants de Moscou.

Le Fuehrer a reçu de nombreux vœux de bonne année des gouvernements étrangers

Berlin, 2. — A l'occasion du renouvellement de l'année, des télégrammes ont été échangés entre le Fuehrer et de nombreux chefs d'Etat et gouvernements étrangers, en particulier des pays alliés. Des ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires à Berlin ont exprimé au Fuehrer leurs vœux et ceux des chefs d'Etat, des gouvernements et des peuples représentés par eux et se sont inscrits au livre des visiteurs déposé à la Chancellerie. Simultanément a eu lieu un échange de télégrammes entre M. von Ribbentrop, ministre du Reich des Affaires étrangères et les hommes d'Etat des pays alliés de l'Allemagne.

Un télégramme du Conseil de Régence Siamois

Bangkok, 2. — A l'occasion de la nouvelle année, le Conseil de Régence a adressé, au nom du roi de Thaïlande, un télégramme de félicitations au Fuehrer du Grand Reich allemand.

50 MINEURS ANGLAIS ENTERRÉS VIVANTS

Amsterdam, 2. — L'Agence Reuter annonce qu'une explosion a eu lieu hier aux mines de Burslem dans le comté anglais de Stafford.

Cinquante mineurs ont été enterrés vivants. Les corps de quatre d'entre eux ont déjà pu être retirés. Le travail a été arrêté dans toute la mine et tous les employés aident les équipes de sauvetage.

LE PROCÈS DES RESPONSABLES DE LA GUERRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On est persuadé que des personnalités influentes mettent tout en œuvre pour retarder l'ouverture du procès et feront certainement tout leur possible pour faire traîner les débats jusqu'à la fin des hostilités.

Rappelons les efforts faits à certain moment, pour se servir de la maladie du général Gamelin, comme prétexte en vue d'éliminer celui-ci des débats et en exclure ainsi toute la partie militaire.

On dit que de graves secrets d'Etat doivent être révélés durant le procès par la défense, ce qui porterait atteinte aux bonnes relations de la France avec certains autres pays.

Le motif le plus vraisemblable de l'ajournement du procès serait l'arrestation à Marseille, de l'ancien secrétaire général de la C.G.T., Léon Jouhaux, qui vient d'être conduit à Vals-les-Bains, qui doit s'asseoir aux côtés de Léon Blum sur le banc des accusés. On dit qu'actuellement Jouhaux est l'objet des mêmes inculpations que Léon Blum, c'est-à-dire qu'il est considéré comme responsable de la désorganisation de la défense nationale.

Un commentaire de la « Brusseler Zeitung »

Au sujet de la remise du procès de Riom, la « Brusseler-Zeitung » écrit :

Quand, le 16 octobre de l'année passée, le chef de l'Etat français, le maréchal Pétain, tentait de détourner les doutes de son peuple au sujet du jugement et de la responsabilité des accusés, il le faisait avec des paroles qui contenaient des critiques indirectes à l'égard de la Justice. Lui-même il voyait dans ce procès un grand nettoyage moral. On avait l'impression que quelques hommes devaient être condamnés, mais que le peuple français serait acquitté.

A ce moment-là, Pétain avait pris volontiers une grande part de responsabilité personnelle quand il transporta les circonstances et les motifs du procès de l'atmosphère juridique dans le domaine politique. Il s'assura ainsi l'approbation de tout le peuple. Il parla du sentiment qui s'était emparé de lui, parce que la procédure juridique, avec toutes ses mesures de prudence, son développement particulièrement long et ses pas bien comptés, avait suscité dans le pays un sentiment de malaise. Une autre fois, il justifia son intervention : « Un pays qui se sent trahi a droit à connaître la vérité, toute la vérité. Le jugement du procès de Riom doit être prononcé officiellement. Ce jugement sera dirigé contre des personnes, des méthodes, des coutumes et un régime. Le verdict doit être sans appel. Une discussion au sujet du verdict est impossible. Le verdict de la Cour mettra le point final à une époque des plus noires de l'histoire de France. Pour ces raisons, j'ai demandé au Ministre de la Justice de se présenter aussi rapidement que possible à la Cour de Justice. »

Ces paroles du Maréchal sont un argument certain contre les tendances existant à Vichy d'éviter si possible complètement ce procès ou au moins de le retarder jusqu'à la fin de la guerre. On ne peut pas admettre que le Maréchal, qui a pesé sérieusement le pour et le contre d'un débat public, et qui a prononcé lui-même un jugement provisoire, accepte maintenant que l'on retarde le début du procès. Il a trop condamné les conséquences des régimes Daladier et Gamelin, il a trop prévu tout le malheur dont il avait déjà annoncé, en 1934, la catastrophe, pour qu'il dispense à présent la justice et la France de la nécessité morale et juridique absolue qu'est ce procès.

Quand, en octobre, Pétain prononça ces sentences provisoires, nous faisions remarquer que Pétain ne voulait pas se glorifier, mais accuser des hommes qui, par suite de négligence, n'avaient pas fait le nécessaire pour un armement politique et militaire indispensable. On reprocha à Daladier que la France avait, sous son gouvernement, déclaré une guerre sans être prête. Quant à Gamelin, on lui reprocha son manque d'énergie et sa faiblesse qui augmenta plutôt qu'autre chose le manque de préparatifs de guerre et d'armement. Pour les autres, les actes d'accusation sont à peu près identiques. Ils sont tous accusés, non parce qu'ils ont préparé une guerre, mais parce qu'ils n'en avaient pas suffisamment organisé les préparatifs.

Le verdict du Maréchal — jamais la phrase « l'Etat c'est Pétain » ne fut plus justifiée — demanda, à ce moment-là, pour Reynaud, Daladier, Blum, Mandel et Gamelin, la forteresse. Des circonstances atténuantes furent accordées au contrôleur général Jacomet et à l'ancien ministre de l'Air Guy la Chambre, qui ne furent pas condamnés à la forteresse.

Même si le début du procès devait être retardé, les faits et le jugement ne seront en rien changés. Le chef de l'Etat avait ordonné de hâter le procès. Entre-temps les dossiers grossissent. Leur volume fait supposer qu'ils sont dirigés non seulement contre les principaux accusés, mais également contre des éléments qui le verrouillent et qui ont tout intérêt à rester à l'écart. Cette justice, dont le Maréchal faisait l'éloge, en souffre évidemment.

Le communiqué italien

Rome, 2. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Aucun événement particulier à signaler près d'Agedabia. Des formations de l'aviation ont attaqué avec succès les forces ennemies ayant avancé ces derniers jours, les repoussant en direction nord-est.

Les durs combats se déroulant près de Bardia continuent. Une flottille navale ennemie a renouvelé sa canonnade sur Bardia.

Feu d'artillerie dans le territoire de Solloum-Halfaya.

Un chasseur, décollant par suite d'une alerte, a descendu deux avions ennemis du type Beaufighter. Deux autres appareils ennemis sont tombés, touchés par la D.C.A., à l'est d'Agedabia.

Par suite d'incursions ennemies, des dégâts furent causés à des bâtiments à Misurata et Mellaha (Tripoli) ; on déplore deux victimes parmi la population.

Des formations de l'aviation allemande ont bombardé, de jour et de nuit, l'île de Malte ; des incendies et des explosions furent causés.

Les formidables effets de la catastrophe de NORFOLK (Etats-Unis) dus à un acte de sabotage. (Photo Sipho)

LA GUERRE EN CYRÉNAIQUE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Jusqu'à l'heure actuelle, Rommel a vendu très cher les sables du désert. Les Anglais peuvent apprécier eux-mêmes si le sable nord-africain qu'ils ont conquis jusqu'à présent est de plus grande importance que Hong-Kong, Penang et les grandes régions productrices de matières premières qui entourent la mer de Chine et dont les Japonais s'emparent de plus en plus fermement.

Échec d'une tentative britannique d'encerclement

Rome, 2. — Au sujet des combats qui se déroulent en Afrique du Nord, l'agence Stefani apprend qu'après avoir, au cours de ces jours derniers, entrepris de nombreuses actions de patrouille, l'adversaire, mettant en ligne un nombre important de forces blindées, a tenté une manœuvre d'encerclement contre l'aile sud. Mais les unités motorisées allemandes et italiennes ont immédiatement riposté par une attaque de flanc. Au cours d'une série de violents combats qui se sont déroulés dans la région d'Agédabia, les Anglais ont perdu 136 chars blindés et chars de patrouille ; ils ont d'autre part laissé de nombreux prisonniers aux mains des troupes alliées.

LE BUDGET DE 1942

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Impôts directs

L'assiette de l'impôt sur les bénéfices agricoles est améliorée en vue de rapprocher le revenu forfaitaire du revenu réel.

D'autre part, les gains des contribuables appartenant à des professions libérales seront plus sévèrement contrôlés. C'est ainsi que les médecins, par exemple, seront tenus de délivrer à leurs clients un reçu extrait d'un carnet à souche.

En même temps, les règles de recouvrement de l'impôt direct sont modifiées en vue d'accélérer la perception. Les contribuables titulaires de cotes importantes auront à verser des acomptes dès le mois d'avril, sans attendre l'émission parfois tardive des rôles.

Etant donné l'insuffisance du délai entre la déclaration de revenu produite le 31 mars et l'établissement de l'assiette de l'impôt, ce premier acompte sera calculé sur le revenu de l'année précédente. L'impôt sera donc perçu non plus sur six mois, mais sur neuf mois, et donnera lieu à trois recouvrements trimestriels.

Impôts indirects

En ce qui concerne les impôts indirects et les droits d'enregistrement, divers relèvements de taux sont prévus, touchant les alcools ainsi que les vins de qualité supérieure (qu'il s'agisse de la consommation dans un débit ou de la vente en gros), les droits de mutation des immeubles et de fonds de commerce.

Les impôts spécifiques sur les vins et alcools sont transformés en taxe « ad valorem ». Cette modification entre en vigueur immédiatement pour les alcools. Elle sera applicable pour les vins à partir de la vente de la prochaine récolte.

En matière de transactions immobilières, la taxe de 14,70 % est portée à 15 %. En outre, les transactions dont le montant excédera 500.000 francs seront frappées d'une surtaxe de 10 %.

D'autre part, les taxes d'abattage, licences et droits de timbre sont « rajustés ».

Enfin, les tarifs postaux sont augmentés dans des proportions allant de 20 % pour certaines communications téléphoniques à 50 % pour la lettre ordinaire.

L'assouplissement de la contribution nationale

Nous avons signalé l'importance de l'exonération de base concernant la contribution nationale qui est portée ainsi que nous l'avons annoncé, de 7.000 à 10.000 francs. Cette limite est augmentée de 2.000 fr. pour chacun des enfants à charge, alors que l'ancienne limite de 7.000 francs n'était augmentée de 2.000 francs qu'à partir du second enfant. En outre, pour les contribuables dont le revenu net imposable ne dépassera pas de plus de 5.000 fr. la limite d'exonération correspondant à leurs charges de famille, il sera fait application d'un taux réduit variant de 0,10 % à 5 % — taux normal de la taxe — suivant le montant de ce revenu.

Déduction des frais médicaux

Autre compensation enfin, dont bénéficieront les revenus modestes et moyens : il sera possible de déduire du montant du revenu les frais médicaux, justifiés, jusqu'à concurrence de 10.000 francs, au maximum, par famille.

A L'OCCASION DU NOUVEL AN

Le Maréchal Pétain a reçu d'émouvants témoignages de fidélité

Vichy, 2. — Le message adressé, hier par le Maréchal, aux Français, au seuil de l'An nouveau, a produit à Vichy, comme dans toute la France, une impression considérable.

Le chef de l'Etat a développé avec sa sobre éloquence coutumière, les thèmes essentiels du resserrement de l'unité française, sa volonté de faire de la Révolution nationale, une révolution, d'abord sociale.

« Je ne veux, a dit le Maréchal, pour mon pays, ni du marxisme, ni du capitalisme libéral. »

Il n'y a pas un Français qui n'ait eu les larmes aux yeux en écoutant, à la fin du message, le pathétique hommage rendu par le sauveur de la Patrie, aux morts, aux prisonniers et, enfin, à l'Empire fouetté de tous les coups du destin.

Il n'y a surtout pas un Français qui n'ait compris de toute son intelligence et de tout son cœur, qu'il fallait faire la chaîne, en tendant la main que lui demande le Maréchal. Nos compatriotes, d'ailleurs, n'ont pas attendu ce discours pour manifester leur reconnaissance au chef de l'Etat.

Hier, des milliers de messages lui étaient parvenus de la métropole et de l'Empire. Aujourd'hui, il nous faut compter par dizaines de milliers, lettres et télégrammes ont afflué à l'hôtel du Parc qui a repris sa physionomie et son animation habituelles. Partout, on s'est remis au travail avec plus d'ardeur, après avoir écouté la voix et médité les nobles paroles qui, au début de l'année nouvelle, nous ont encouragé à rouvrir nos cœurs à l'espérance.

RÉQUISITION GÉNÉRALE AGRICOLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

étrangers bénéficiaires du droit d'asile qui appartiennent actuellement à ces exploitants.

Possibilités de réquisition très étendues

Peuvent, en outre, être requis, les hommes de plus de vingt et un ans et de moins de quarante-six ans qui n'exercent pas une activité agricole. Dans ce cas, on s'adressera tout d'abord aux chômeurs, puis aux personnes ne pouvant justifier d'une activité professionnelle, enfin aux travailleurs des professions non agricoles, en commençant par ceux qui ont appartenu autrefois à ces exploitations, puis en faisant appel aux manœuvres ou employés non qualifiés, et enfin, si c'est nécessaire, aux employés et ouvriers spécialisés.

On voit que ces possibilités de réquisition sont extrêmement étendues. La loi prévoit évidemment que l'on fera tout d'abord appel aux célibataires, puis aux hommes mariés depuis plus de deux ans, sans enfant.

Service civique rural pour les jeunes gens de 17 à 21 ans

D'autre part, la loi s'adresse à tous les jeunes gens de dix-sept à vingt et un ans, qui peuvent être requis pour effectuer un service civique rural dont la durée n'est pas déterminée.

Les Anglais préfèrent faire combattre les autres en Malaisie..

...plutôt que se battre eux-mêmes en U. R. S. S.

Stockholm, 2. — L'agence « United Press » annonce :

On a appris, jeudi soir, que la Grande-Bretagne a rejeté le plan visant à la création d'un front britannique en Russie soviétique, afin de pouvoir acheminer toutes les forces disponibles de l'Empire vers les positions d'Asie orientale menacées par le Japon.

Les troupes britanniques de l'Empire que l'on aurait envoyées en Union soviétique, afin de renforcer l'armée rouge, iront en Malaisie et seront expédiées vers d'autres localités d'Asie orientale.

LOTERIE NATIONALE

Bordeaux, 1er. — Le billet gagnant le lot de cinq millions de la 23e tranche de la Loterie nationale avait été vendu à Bordeaux.

Erratum

Parmi les numéros gagnants de la Loterie Nationale (23e tranche) dont nous avons publié la liste, c'est le 73.158 et non 73.151 qui est remboursable à 40.000 francs.

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

12

— Mais le soir, mon enfant, tout à fait dans la soirée ?

— Je n'ai rien fait. Je suis restée près de ma mère qui m'a fait répéter mon compliment pour papa... mais je ne lui ai dit que le lendemain parce que... papa est revenu tard... et je me suis couchée dans le lit de mère... avant son retour.

— Tu oublies beaucoup de choses.

— Peut-être bien, quoi donc ?

— Tu t'es couchée très tard, beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire...

— C'est vrai... et pourtant je ne m'endormais pas...

— Sais-tu l'heure qu'il était ?

— Je ne sais pas, non, monsieur, mère le dira peut-être...

— Mais, avant de te mettre au lit tu étais au balcon.

— Avec maman, oui, monsieur...

— Et, du balcon, qu'est-ce que tu as vu dans la rue.

— Rien.

— Tu n'as pas vu un homme, celui-là même que tu attendais, ton père ? Tu ne l'as pas vu entrer dans la maison du voisin ?...

La voix de Suzanne se fit un peu plus tremblante.

— Non monsieur, je ne sais pas ce que vous voulez dire !..

— Souviens-toi bien, mon enfant, tu as même appelé ton père, en battant des mains, parce que tu étais heureuse de le revoir... Et tu sais bien que tu as dit aussi : Tiens, père qui va chez le voisin !... » Et, un instant après, tu as entendu un coup de feu : Pan ! qui a dû te faire beaucoup de peur ?... Voyons raconte-moi la vérité, mon enfant.

— Mais, monsieur, je ne me souviens pas d'avoir dit tout cela.

— C'est un mensonge... et ce n'est pas beau de mentir. On a dû te dire cela souvent. Quand tu étais plus petite et que tu mentais, on a dû te punir... te mettre en pénitence... de t'enfermer toute seule dans une chambre noire... ?

— Maman ne me punit jamais que lorsque je l'ai mérité, monsieur.

Et la courageuse enfant regardait sa mère avec une tendresse infinie.

Lacroix se leva et fit quelques pas dans le salon, assurant du bout du doigt coup sur coup, à deux ou trois reprises ses lunettes sur son nez.

Assurément, il était ému par cet interrogatoire étrange — dramatique — le seul peut-être, de ce genre qu'il ferait dans sa carrière de magistrat.

Et s'il entrait un peu de désappointement dans cette émotion il y avait surtout de l'admiration pour cette enfant frêle et délicate, à l'énergie de laquelle il se heurtait sans pouvoir la briser.

Quelle femme elle serait plus tard cette fillette... vraiment forte et quelle mère vraiment digne de ce nom de mère !

Henriette s'était assise auprès de la fenêtre. Lacroix lui tournait le dos, et, comme il avait pris Suzanne sur ses genoux, l'enfant tout en répondant à ses questions, pouvait voir sa mère.

Celle-ci dévorait sa fille de son regard anxieux.

Elle sentait bien qu'elle vivait toute sa vie, en ces quelques secondes... La vie s'use vite à de pareils drames...

Elle écoutait parler Suzanne... ne respirant pas... et contraignant les convulsions de son cœur de ses deux mains crispées.

Et le soleil ruisselait dans le salon en une longue bande de lumière qui passait à travers les lames des persiennes et où se jouaient des myriades d'atomes invisibles de l'air.

Et les oiseaux pépiaient et se bataillaient dans les feuilles des marronniers du jardin de Larouette.

— Madame, dit tout à coup Lacroix, je vous serais obligé de me laisser un moment seul avec votre fille.

— Quoi, monsieur, vous voulez ?

— Oui, madame... De votre chambre, dont la porte est ouverte, vous pourrez du reste entendre ce que je lui dirai.

Elle se dressa, chancelante. En passant auprès de sa fille, elle se pencha et lui mit un baiser dans les cheveux.

Elle lui dit encore son éternel mot, son éternelle prière :

— Souviens-toi.

Puis marchant et se tenant debout par je ne sais quelle force instinctive — car elle ne sentait plus ses jambes, — elle traversa le salon sans plus se retourner et rentra dans sa chambre.

Lacroix restait seule avec Suzanne.

Il vint se rasseoir où il était tout à l'heure et l'attira de nouveau sur ses genoux ; mais l'enfant résista et se tint debout près de lui.

L'expression de son regard avait changé.

Il y avait maintenant de la crainte.

Sa mère partie, elle avait peur.

Et ses grands yeux effarés ne quittaient pas la porte de la chambre derrière laquelle elle venait de voir disparaître Henriette.

— En t'obstinant à ne rien dire, mon enfant, reprit M. Lacroix tu peux faire beaucoup de mal à ton père... Pourquoi ne me dis-tu pas la vérité ?... Tu vois cependant que je la connais ?... Victoire m'a tout raconté... Elle t'a entendue appeler ton père... et t'étonner tout haut de le voir pénétrer chez le voisin... Ce que Victoire m'a dit, pourquoi ne me le répètes-tu pas ?... Qui t'en empêche ? Que crains-tu ?...

— J'ignore ce que vous voulez de moi et pourquoi vous m'adressez toutes ces questions... Je ne puis vous dire ce que je ne sais pas... Faites venir mère et dites à mère de m'interroger...

— Il ne faut pas croire, mon enfant, que je te veuille causer du chagrin, je suis ton ami. Ecoute-moi bien et laisse-moi expliquer à ta jeune intelligence ce que je veux et pourquoi je te parle ainsi...

Il essaya encore de la mettre sur ses genoux, mais elle se raidit.

— Il y avait un homme, âgé et sans défense, car il n'était pas robuste, qui demeurait là, dans cette maison qui fait face à la vôtre. On l'a tué, ce pauvre homme. Et tout le monde me dit que tu as vu celui qui l'a tué. Or, c'est un très grand crime, vois-tu, cela... et qui mérite une punition... Si l'on avait tué ta mère, ne voudrais-tu pas qu'on punît celui qui l'a tuée ?

Suzanne se retenait pour ne pas pleurer.

Le commissaire s'en aperçut.

Il sentait fondre, pour ainsi dire sous sa main, cette énergie dont Suzanne, jusqu'à ce moment, avait fait preuve.

Elle fit un brusque mouvement pour se dégager, s'éloigner de cet homme courir à sa mère.

Il ne voulut pas lui laisser le temps de se remettre...

— Tu le connais donc, que tu ne veuilles rien dire ? Car autrement, tu parlerais. Et si tu le connais, si tu te tais c'est qu'il est de tes amis ? Alors, qui cela peut-il être.

Elle avait les yeux gonflés de larmes.

Elle ne pleurait pas encore, mais les sanglots lui montaient à la gorge, et comme ces sanglots l'étouffaient, son visage, tout à l'heure si blanc, se colorait de plaques roses, par places, et ses yeux s'enflammaient.

— Ainsi, je me trompe ? Il n'est pas de tes amis ?... Alors, si tu ne le connais pas, si c'est un homme que tu n'as jamais vu... pourquoi gardes-tu le silence ?... Il faut me le dire, mon enfant. Du moment que tu ne l'aimes pas, celui qui a tué le vieux Larouette, du moment qu'il n'est pas de tes amis, pourquoi te retiens-tu de parler ?

— Oh ! monsieur ! fit l'enfant.

Et elle ne put dire que cela.

Ses larmes coulaient.

Elle éclatait en sanglots.

Son corps frêle était tordu par des spasmes nerveux.

M. Lacroix hésita s'il continuerait.

Il se trouvait cruel.

Mais son désir de connaître la vérité était si grand qu'il fit un dernier effort et renouvela ses instances :

Est-ce ta mère qui t'a ordonné le silence ? Oui, n'est-ce pas ? Ta mère a eu tort, mais cela est vrai je ne te demande plus rien, car je comprends que tu ne veuilles pas désobéir à ta mère. Réponds seulement à ceci et je te tiens quitte de tout : « Est-il vrai que ta mère t'ai fait promettre de ne rien dire ? »

Ses sanglots seuls, et ses torrents de larmes, répondaient.

— Ecoute, chère petite, je serai franc avec toi. Je ne veux pas de mal à ton père. Et toi tu l'aimes bien, ton père, n'est-ce pas ?... Dis-moi que tu l'aimes.

Mais elle était incapable de parler.

— Tu l'aimes, j'en suis sûr. Eh bien il y a de vilaines gens qui prétendent que c'est lui qui a pénétré, dans la nuit d'avant hier, chez votre voisin Larouette pour le tuer et lui prendre son argent. Si cela était prouvé, tu ne reverrais plus ton père... Mais si cela était faux, ton père te serait rendu bientôt et tu pourras toujours l'embrasser, le caresser, grimper sur ses genoux, lui tirer la barbe, et chercher dans ses poches les jouets qu'il te rapporte de Paris... Tu m'écoutes ?...

— Oui... oui, monsieur ! dit-elle entre deux sanglots.

— Il dépend de toi que ton père revienne toute de suite... Tu as vu l'homme qui a tué Larouette... Si c'est ton père... ne me le dis pas mon enfant... Si ce n'est pas lui, ne crains pas de parler !...

— Je ne sais rien, monsieur... je n'ai rien vu... pourquoi me faites-vous tant de chagrin ?

Le commissaire de police la regarda longtemps en silence.

Il lui tenait les deux mains et l'avait éloignée un peu de lui pour la mieux voir...

Les larmes descendaient en ruisseaux intarissables le long du visage de la fillette, s'arrêtaient au coin des lèvres puis tombaient.

Elle pleurait debout, la tête droite, sans songer à se cacher.

M. Lacroix était très troublé.

Tout à coup, avec une sorte de geste de colère, il attira l'enfant, lui prit le front dans ses deux mains et l'embrassa sur les yeux, comme pour y refouler les larmes qu'il avait fait verser.

— Je t'ai causé du chagrin et je t'en demande pardon, chère enfant ! dit-il à mi-voix... Va retrouver ta mère.

(A suivre).